

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 2 mai 2022 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 ouverture de soumissions - Reconstruction d'une partie de la rue des Pommiers dans le parc industriel des Augustines à York, Gaspé
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.3 Loisirs et culture

9.3.1 reconnaissance de l'organisme Club philatélique et numismatique de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine

9.3.2 reconnaissance de l'organisme Centre artistique de Cap-aux-Os

9.4 Travaux publics

9.4.1 paiement de facture - Tech Plan Inc.

9.4.2 ajout au contrat d'entretien ménager du centre de services des travaux publics de la ville de Gaspé

9.5 Services administratifs

9.5.1 renouvellement du bail / chalet de la plage Haldimand

9.5.2 acceptation du rapport du vérificateur et du rapport financier de la ville de Gaspé

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 paiement de facture - La Capitale Assurances générales - Assurances biens, bris des équipements et délits 2022 - Ajustement

9.6.2 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1477-22

9.6.3 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1478-22

9.6.4 Acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-55)

9.6.5 Acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1170-12 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1170-12-05)

9.6.6 vente du lot 4 915 813, cadastre du Québec - Immo BLC Inc.

9.6.7 vente du lot 4 915 814, cadastre du Québec - Immo BLC Inc.

9.6.8 vente du lot 4 915 815, cadastre du Québec - Immo BLC Inc.

9.7 Direction générale

9.7.1 journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

9.7.2 semaine de la Santé mentale de l'Association canadienne pour la santé mentale du 2 au 8 mai 2022

9.7.3 modification de la résolution 22-04-059 - Offre de règlement (transaction - quittance) Construction L.F.G. Inc. (110-17-001034-207)

9.7.4 plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Chic-Chocs 2022-2025

9.7.5 aide financière - Unité régionale de loisir et sport de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM Inc.)

9.7.6 aide financière - La Maison aux Lilas de l'Anse - Projet Papilles et Papillons – An 5

9.7.7 aide financière - Association de C. & P. de St-Maurice de L'Échouerie Inc.

9.8 Ressources humaines

9.8.1 embauche de sauveteurs à la plage Haldimand - Été 2022

9.8.2 embauche de journaliers étudiants - Été 2022

9.8.3 embauche d'une personne au poste saisonnier de chauffeur de camion, de l'écurier d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier

9.8.4 embauche d'une personne au poste saisonnier d'assistant-inspecteur en environnement et en bâtiments

9.9 Projets majeurs

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de construction de bâtiments et un emprunt de 1 500 000 \$

10.2 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de construction de parcs et d'aires de jeu et un emprunt de 350 000 \$

10.3 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de voirie et de drainage et un emprunt de 300 000 \$

11. AVIS DE MOTION

11.1 en agrandissant la zone HB-201 à même une partie de la zone C-207, et ce, afin d'inclure le lot 3 147 555, cadastre du Québec

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE



Isabelle Vézina,
Greffière